

# DÉBAT PUBLIC

## « La mer en débat »

### Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral  
Mardi 19 décembre 2023

---

**SALLE/ADRESSE :** Parc naturel marin d'Iroise, Pointe des Renards, 29217 Le Conquet

---

**PARTICIPANTS :** 30 participants dans la salle

---

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

**M. Floran AUGAGNEUR**  
**Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE**

**Intervenants :**

<b>Mme Virginie ANTOINE</b>	<b>Chargée de mission « Mer &amp; Littoral », Bretagne Vivante</b>
<b>Mme Fanny VILLEMIN</b>	<b>DREAL Bretagne</b>
<b>Mme Lucie TRULLA</b>	<b>DREAL Bretagne</b>
<b>Mme Jeanne LORGEUX</b>	<b>Chargée de mission débat public, DIRM</b>
<b>M. Jean-Yves PIRIOU</b>	<b>Eau et Rivières de Bretagne, Président FNE Bretagne</b>
<b>M. Christian GARNIER</b>	<b>FNE</b>

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Je vais demander un peu d'attention pour vous expliquer la suite. La suite se passe en table ronde, mais c'est une table ronde qui déjà n'est pas très ronde, et avec une certaine règle. C'est-à-dire que vous voyez, il y a quatre chaises. Il y a toujours une chaise qui va rester libre. Je vais inviter ici trois personnes à venir s'asseoir. Ce sont celles qui auront le droit de parler. Si quelqu'un du public a envie de dire quelque chose, il faudra occuper la chaise qui est vide, mais cela demandera à quelqu'un d'autre, qui était assis, de quitter son siège. Cela permet de réguler la parole d'une manière un peu différente et que vous soyez ici quand vous avez quelque chose à dire, sachant que ces sièges-là sont disponibles pour chacun et chacune qui a envie de prendre la parole et qui a envie soit de poser une question, soit d'apporter une réponse, soit encore d'apporter un éclairage. Tous les propos vont être enregistrés. Nous allons après nous en saisir pour faire des verbatims et nous l'utiliserons aussi comme de la matière, en plus de ce que vous avez travaillé en sous-groupe, nous allons aussi enregistrer tout ce qui va être dit lors de cette table ronde.

Une des chaises va être occupée par un ou une des rapporteurs, rapporteuses, de chaque groupe. Nous allons commencer par le premier groupe, il y aura donc un rapporteur et une rapporteuse du premier groupe. Ensuite, on aura ici une représentante de la maîtrise d'ouvrage. Pour présenter rapidement les représentantes de la maîtrise d'ouvrage, nous avons Jeanne LORGEUX, chargée de mission débat public et planification de l'éolien à la DIRM. Vous me corrigez si ce n'est pas tout à fait juste.

### **Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission débat public, planification de l'éolien à la DIRM**

C'est ça, et mise en œuvre du document stratégique de façade.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Entendu. En fait, ça ne rentrait pas, c'était trop long (*rires*). Très bien. Nous avons également Fanny VILLEMIN, chargée de mission à la DREAL Bretagne. Avez-vous envie de compléter ? C'est bon ? Super. Il y a aussi Lucie TRULLA, qui est dans la direction de projet éolien en mer à la DREAL Bretagne également. Vous avez donc les personnes identifiées. Nous avons aussi Virginie ANTOINE qui est chargée de mission « Mer & Littoral » chez Bretagne Vivante. Je suis sûre qu'il y a d'autres acteurs du territoire. Si vous venez intervenir, ici, n'hésitez pas à nous donner votre nom et, si vous représentez une structure, à nommer cette structure. Si vous êtes grand public citoyen, c'est très bien, vous dites juste votre prénom. J'invite Jeanne LORGEUX à s'asseoir sur une chaise.

Quel groupe a envie de commencer pour restituer le fruit de son travail ? Les trois groupes vont passer. C'est vraiment juste une question de temps. Il faut toujours un premier courageux ou une première courageuse. Vous vous installez où vous voulez. J'invite aussi Virginie ANTOINE à s'asseoir là. Nous allons commencer par la restitution, c'est-à-dire que vous allez nous faire part de ce que vous avez produit comme pistes. Ensuite, il me semble que vous avez travaillé sur des questions que vous vous posiez en collectif.

### **Rapporteuse du groupe 1 “Les conséquences du dérèglement climatique sur le territoire marin”**

Nous avons travaillé sur les enjeux liés au réchauffement climatique ainsi que des pistes de solutions.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Entendu. Je vous propose de commencer et ensuite, à la fin de la restitution, si vous avez des choses à rajouter, des compléments, des interactions, n'hésitez pas. C'est une configuration débat. Comme je vous l'ai expliqué, ça n'empêche personne de venir ici s'il le sent, s'il a besoin ou envie de dire quelque chose. Ça vous demandera, vous, de vous poser la question de savoir si vous avez envie de dire quelque chose, auquel cas vous restez, ou si vous pouvez laisser votre place pour garder toujours une chaise vide.

### **Rapporteuse du groupe 1 “Les conséquences du dérèglement climatique sur le territoire marin”**

Merci. Avant d'aborder frontalement la question des conséquences du changement climatique sur le milieu marin, nous avons commencé par recontextualiser la question par rapport à l'enjeu du débat

public qui porte sur la planification spatiale maritime. Finalement, le changement climatique va modifier le milieu marin et par effet de ricochet, ça peut également entraîner des modifications de certaines activités en mer qui touchent plus ou moins directement certaines espèces, certains habitats ou certaines composantes du milieu marin. Il nous semblait important de repositionner cette question du changement climatique avec l'outil de la planification de l'espace maritime et de voir comment cet outil peut s'adapter à la dynamique du milieu et à la dynamique des activités associées au changement climatique et à ses effets sur le milieu marin.

Nous sommes partis aussi du constat que le milieu marin est plutôt en mauvais état et dans un état dégradé. Une évaluation, un état des lieux de la Directive Habitats Faune Flore, a montré que 6 % des habitats côtiers étaient seulement en état favorable. La planification de l'espace maritime, c'est la rencontre de deux directives, la Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu marin et la Directive Planification maritime. Nous avons donc les deux enjeux à la fois environnement et également développement socio-économique, préservation, développement socio-économique. Notre dénominateur commun, c'est la mer en tant qu'espace, en tant que milieu, en tant que dénominateur commun pour l'exercice de planification spatiale maritime.

On part déjà d'un constat où nos masses d'eau ne sont pas en bon état. Vient s'ajouter à cela le dérèglement climatique qui en rajoute une couche en effet.

Ceci étant dit, l'état du milieu marin a des conséquences sur les écosystèmes marins. Nous avons un phénomène d'acidification des océans. Nous avons des modifications des habitats, des modifications de répartition des habitats et des espèces, des espèces qui bougent. Cela a des conséquences sur certaines activités humaines. Par exemple, la pêche. La pêche qui s'adapte aux changements et aux déplacements d'espèces. Par exemple, la coquille Saint-Jacques, à terme, va disparaître de la Manche pour remonter vers le Nord, idem pour le bulot. Les activités humaines vont donc être impactées par ce changement climatique via l'impact sur la ressource halieutique. Autre conséquence du changement climatique sur le milieu marin, ce sera une modification dans la production de services écosystémiques, notamment sur l'évolution du stockage de carbone par le milieu marin. Du fait de l'acidification du réchauffement des eaux, ce service-là de stockage de carbone pourrait être moindre. Il y a également, en termes de conséquences sur les activités humaines, la question de l'habitabilité des territoires, le fait que les populations humaines peuvent être amenées à bouger, à quitter leur territoire du fait du risque de submersion marine, par exemple, ou de l'élévation du niveau de la mer. Ça, c'était pour les enjeux liés aux conséquences du changement climatique sur le milieu marin.

Du point de vue des solutions, nous avons discuté du fait que nous avons besoin de connaissances à la fois scientifiques et de praticiens sur ce sujet d'effets du changement climatique sur le milieu marin. Donc, pas seulement une connaissance scientifique, mais aussi de praticiens, donc d'usagers qui vont en mer, de pêcheurs, par exemple, d'usagers récréatifs, qui voient également leur milieu évoluer et se modifier à cause du changement climatique. En parallèle de ces connaissances, à la fois scientifiques et de praticiens, il faut aussi avoir une gouvernance qui soit adaptée et qui soit capable d'entendre et d'appréhender ces différentes formes de savoirs et de se les approprier. Ce que fait le PNMI, par exemple, ou d'autres instances liées à la directive-cadre sur l'eau, la DCE. Une autre solution plus pratique, c'est celle de la réduction de l'utilisation des fossiles en vue de réduire le changement climatique. Pour que cette solution soit effective, il faut une réelle volonté politique pour la mettre en œuvre. Enfin, dernier type de solutions qui a été soulevé, c'est le développement d'aires marines protégées comme outil pour répondre au développement des activités humaines qui permettent à la fois de gérer ces activités humaines en mer et de protéger aussi les écosystèmes marins. Je crois que j'ai à peu près tout dit du groupe de cette table ronde. Si j'ai oublié des choses, n'hésitez pas à compléter.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un a envie d'interagir, de poser des questions ? Les autres groupes, notamment, qui n'ont pas participé, peut-être que ça soulève des questions ou d'autres suggestions. Je vous invite à vous asseoir là.

#### **Christian GARNIER, FNE, Bretagne Vivante**

Est-ce que vous avez parlé de la décarbonation des activités maritimes ? Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde, mais ce que l'on met d'abord comme engins sur l'eau, ce que ça consomme, les outils qu'on utilise, les techniques de pêche, leur mise en œuvre, qui n'est qu'une petite partie de la problématique de l'énergie et du climat dans le contexte global. Mais puisque chacun doit faire sa part, est-ce que vous l'avez évoqué ?

**Virginie ANTOINE, Chargée de mission « Mer & Littoral », Bretagne Vivante**

Merci, Christian, d'avoir mis cela sur la table, c'est une solution, en effet, décarboner le système. Depuis longtemps, on connaît les conséquences du dérèglement climatique. En effet, il y a beaucoup à faire au sein même des différentes activités, dont la pêche, en effet. On a parlé de la réduction des énergies fossiles, mais il y a tout ce qui concerne la réduction de l'utilisation de gazoil et puis des engins qui peuvent être aussi très énergivores. Il y a de gros progrès à faire.

**Mme Lucie TRULLA, DREAL Bretagne**

Par rapport à la volonté politique de décarbonation, puisque c'est un des sujets d'aujourd'hui, notre mix énergétique, français, est aujourd'hui dépendant à plus de 60 % des énergies fossiles. Ces énergies fossiles, comme le disent les nombreux rapports du GIEC depuis plus de 30 ans, sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, qui est la principale cause du changement climatique. Donc l'État a décidé de sortir de ces énergies fossiles, dans le cadre de plusieurs politiques, notamment la stratégie nationale bas carbone, la stratégie française énergie climat, qui est en cours de consultation. L'effort, en fait, qu'il nous faut faire, c'est de réduire, ça a été dit dans le groupe, le premier sujet, c'est de sortir des énergies fossiles, le premier sujet, c'est la sobriété. Il faut réduire notre consommation et notre production d'énergie. Donc ça, ça passe par cette sobriété. Ensuite, il y a l'efficacité énergétique. Il faut utiliser des équipements qui soient plus performants ou des énergies qui ont un meilleur rendement. Je prends un exemple. Un moteur électrique a un meilleur rendement qu'un moteur thermique. Il faut donc moins d'énergie pour faire la même distance. C'est la même chose pour se chauffer. Une pompe à chaleur sera plus efficace qu'un chauffage combustible fossile, qu'il soit gaz ou fuel. L'objectif, c'est à la fois de réduire notre consommation d'énergie, mais d'augmenter la part d'électricité décarbonée que l'on va utiliser. Parce que cette électricité décarbonée nous permet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour augmenter cette électricité décarbonée, dont on va avoir quand même besoin pour accompagner la décarbonation de nos activités, vous parliez de la décarbonation du transport maritime, nous allons avoir la décarbonation de l'habitat, la décarbonation de nos process industriels. Tous les pans de notre société vont être obligés de s'affranchir de ces énergies fossiles. Il va donc falloir, en substitution de ces énergies fossiles, apporter de l'électricité décarbonée. Et pour ça, on a plusieurs leviers, notamment le plan de relance de l'énergie nucléaire et le développement massif des énergies renouvelables. Ça va passer à la fois par le terrestre et par le maritime. D'où la proposition soumise au débat public de développer à horizon 2050 au moins 45 gigawatts de puissance installée en termes de parcs éoliens. Aujourd'hui, on en est à 10 gigawatts. Vous voyez, il y a un effort, il faut multiplier par quatre pour être au rendez-vous de 2050 et atteindre cette neutralité carbone qui nous permettra de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que notre planète est en capacité d'absorber, soit par des gisements, des capacités naturelles, et là l'océan a joué un rôle essentiel, la forêt, soit par des processus de stockage et de capture du CO<sub>2</sub>. Voilà l'enjeu et le projet.

**Virginie ANTOINE, Chargée de mission « Mer & Littoral », Bretagne Vivante**

Merci beaucoup d'avoir rappelé qu'en effet on avait parlé de la sobriété et peut-être que c'est quelque chose qui n'est peut-être pas assez dans nos valeurs d'éducation, c'est quelque chose qui mériterait aussi d'être mieux partagé, d'apprendre à être sobre en termes de consommation. Vous nous avez parlé de la transition énergétique, mais il y a aussi cette transition écologique. Pour moi, une planification spatiale réussie passe par le développement d'aires marines protégées, de vraiment replacer au cœur... on parlait de ne pas scier la branche sur laquelle on est assis, l'environnement marin, c'est notre branche, c'est là où on prend les fruits, on prélève et tout cela pour vous dire que d'accord pour développer aussi des parcs, mais tout ce développement de nouvelles activités doit prendre en compte déjà l'existant. Nous avons fait le constat, dans notre groupe, qu'on n'est qu'à 6 % de nos habitats côtiers et marins qui sont en état considéré comme favorable, il faut donc faire attention déjà à ce bon état écologique de nos masses d'eau qui n'est pas atteint avec le développement d'une nouvelle activité, donc l'éolien, et arrêter aussi de faire que le vivant soit toujours la mesure d'adaptation. Il faut aussi considérer que le vivant est déjà fragilisé et donc plutôt développer de nouvelles activités en veillant à ne pas encore plus dégrader nos écosystèmes marins.

**Mme Lucie TRULLA, DREAL Bretagne**

Je pense qu'on partage bien ce constat et l'exercice qui est proposé aujourd'hui est inédit puisqu'en fait on passe d'un système où on planifiait projet par projet les parcs éoliens en mer alors que là on intègre en fait cette planification de long terme et de court terme de parcs dans le cadre de la planification

spatiale maritime. C'est intéressant et essentiel d'à la fois tout mettre en œuvre pour la reconquête du bon état écologique du milieu marin, puisqu'il n'y a pas d'exploitation possible de la mer sans un milieu sain, productif, protégé et c'est le rôle du premier axe du DSF que de développer la protection du milieu marin, de renforcer les zones de protection forte et en même temps l'objectif c'est bien de gérer la cohabitation des activités déjà en place, que ce soit la pêche, le transport, la défense, la plaisance et les nouvelles activités, les activités émergentes telles que l'énergie maritime. Ce DSF, remis à jour, avec cette cartographie de l'éolien en mer, c'est l'occasion justement de poser sur la table l'ensemble des enjeux et d'essayer collectivement de planifier, à la fois dans le temps et dans l'espace, cette cohabitation d'activités, cette reconquête du bon état écologique et le développement d'une économie bleue, la préservation des services écosystémiques.

### **Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission débat public, planification de l'éolien à la DIRM**

Pour compléter ce point sur l'aspect planification, effectivement ce qui est mis aujourd'hui au débat, c'est la mise à jour de la stratégie de façade maritime, notamment les enjeux et les objectifs qu'on va se fixer pour les six prochaines années. Il faut savoir que dans ces enjeux, chaque filière des activités maritimes est prise en compte et est étudiée, notamment en concertation avec les acteurs via le Conseil maritime de façade et sa commission permanente. Parmi les enjeux qui sont clairement identifiés, il y a notamment la décarbonation des activités maritimes, dont la pêche et le transport. Cela fait ensuite l'objet d'actions menées via le volet plan d'action du document stratégique de façade.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Vous savez très bien qu'il y a un grand débat actuellement entre le monde associatif de l'environnement et les stratégies envisagées en matière d'énergie. Je ne veux pas engager ce débat maintenant parce qu'on y passerait la journée, d'autant plus que vous avez émis quelques hypothèses implicites sur les rendements qu'on a avec certaines filières électriques, mais c'est un autre débat. Ce que j'essaie d'amener comme sujet c'est : est-ce que les filières de pêche sont équivalentes en termes d'efficacité au kilowattheure investi et au kilo de poissons qui est pêché ? Parce qu'on est devant la concentration des activités de pêche, comme dans l'agriculture, avec maintenant des chalutiers, un paquebot, qui se promènent devant Ouessant et qui n'ont pas des rendements carbonés géniaux. Entre le petit ligneur et les gros navires de pêche, il y a quand même des questions à se poser qui ont des conséquences directes sur les filières économiques. Est-ce que, politiquement, ça ne pose pas des questions de choix ? Je vais vous donner un deuxième exemple qui nous concerne beaucoup, ici, dans le milieu marin. Déjà il y a de grandes compagnies maritimes qui ont compris qu'il était intéressant de ralentir la vitesse des bateaux. Nous, ici, nous n'avons pas de réglementation sur la vitesse des bateaux, notamment des bateaux de plaisance, à l'intérieur du Parc marin. Nous voyons des gens qui naviguent avec 400 chevaux derrière pour aller foncer sur les dauphins, les malheureux, qui servent de cible à ces engins. On a réussi à se débarrasser des jet skis, mais il serait urgent de penser, en termes de décarbonation, à limiter la vitesse dans le Parc marin pour un certain nombre de choses qui s'y promènent. Ce sont des problèmes, je pense, qui sont beaucoup plus directement maritimes qu'évidemment tout ce qu'on peut dire sur la production et la consommation d'énergie.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Il y a presque une proposition de piste d'actions à rajouter dans ce qui a été évoqué dans ce groupe de travail.

### **Virginie ANTOINE, Chargée de mission « Mer & Littoral », Bretagne Vivante**

J'avais une question à poser à Philippe LE NILIOT. En fait je ne nous ai pas présenté, mais très rapidement, notre mouvement, France Nature Environnement, fait partie du collège usagers de la mer et association de protection de la nature et de l'environnement au sein du Conseil maritime de façade NAMO. C'est une autre instance pour le travail du document stratégique de façade. On est en train de finaliser un manifeste sur les aires marines protégées vers les zones de protection forte. Ma question était de savoir, au sein du Parc marin, où on en est dans cette réflexion pour aller vers des zones de protection. Pour préciser ma question, en lien avec le manifeste qui est en train d'être finalisé, on a lu que, à travers une analyse du CRILOBE du CNRS, sur un peu plus de 22000 articles scientifiques, on mettait en avant les vertus en fait des aires marines protégées, notamment en absorption de carbone. C'est aussi pour faire le lien avec les questions précédentes. Où en est-on au sein du PNM ?

### **Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**



Les enjeux de la protection, c'est de maintenir des écosystèmes qui sont en fait des puits de carbone, ce qu'on appelle les solutions basées sur la nature. Plus l'écosystème est en bonne santé, plus il absorbe du carbone, donc plus il produit de l'oxygène aussi, accessoirement. Du coup, les enjeux de la protection forte sont là-dedans, le bon état des écosystèmes. Aujourd'hui, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on répond à la commande de l'État de réfléchir à l'intérieur des zones des aires protégées où on va pouvoir labelliser, puisqu'il s'agit de labellisation, les zones de protection forte, c'est de la labellisation de ce qui est mis en place. On peut aller plus loin, il y a des stratégies dans notre plan de gestion, on va réfléchir à des stratégies pour aller plus loin, mais aujourd'hui, ce qu'on nous demande de faire, c'est de labelliser et de faire remonter les zones qui peuvent être labellisées zone de protection forte. Il y a un certain nombre de critères. On analyse ces critères, on a regardé un certain nombre de zones et là, on les confronte à la population. On a besoin d'en discuter avec la population, avec les usagers, avec les habitants, avec les acteurs qui sont intéressés par ces périmètres. On a donc fait un premier tour de piste autour des îles, autour de l'archipel de Molène, parce qu'on a identifié des secteurs où il y avait des possibilités de labellisation, donc on regarde ce qui est fait dans l'archipel de Molène, ce qui est fait sur la Chaussée de Sein où il y a de grands cantonnements de pêche, où la situation s'améliore parce qu'on voit les populations de mammifères marins augmenter à ces endroits, en particulier de grands dauphins côtiers, dans les années 60 ils étaient quatre, maintenant ils sont quarante-et-un. Nous avons des signes d'amélioration et on regarde comment on peut labelliser la protection qui a été mise en place à cet endroit-là. On réfléchit par ailleurs sur un secteur comme la presqu'île de Crozon, c'est largement perfectible, on n'a pas assez de connaissances pour progresser. Pour nous, c'est super important de partager cela avec les habitants et les usagers. C'est-à-dire que la protection forte sera d'autant plus efficace qu'elle sera partagée et validée. Là, on a partagé des diagnostics et on a eu un accueil super intéressant, super serein, avec les gens qui disent « non, là, ce n'est pas assez grand, il faudrait aller voir d'autres endroits », « êtes-vous sûrs d'avoir assez de connaissances sur ces aspects-là ». L'idée, c'est de proposer quelque chose de robuste. Je sais qu'au niveau médiatique, au niveau national, on parle souvent de parcs de papier. On en parle très, très souvent et si vous écoutez les ONG qui se préoccupent d'aires marines protégées, elles vous diront que, par exemple, le Parc naturel marin d'Iroise ne protège pas. C'est compliqué parce que c'est de la dentelle et nous, par exemple, sur l'exploitation des laminaires, qui pose pas mal de questions, Vincent, tu connais ces questionnements autour de l'exploitation d'espèces qui sont en régression partout dans le monde, et ici c'est une activité parce que les pêcheurs viennent travailler dans les endroits où il y a beaucoup de ressources, c'est le plus grand champ d'algues, donc c'est là que sont les pêcheurs. 80 % des débarquements à la pêche des laminaires sont réalisés dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise, ça fait 150 ans que ça dure et ça fait 50 ans qu'il y a une récolte mécanisée. Nous avons l'épicentre de la production ici. On s'est dit qu'il fallait que l'on traite cette question-là et on a fermé des zones. On a discuté avec la profession, on a fermé des zones, qui peuvent potentiellement devenir des zones de protection forte d'ailleurs, où on interdit l'activité de pêche, ce qui fait que les pêcheurs travaillent sur à peu près 20 % de la surface du champ d'algues et 80 % est fermé ou en jachère, mais en tout cas il n'y a pas d'exploitation des laminaires sur une très grande partie de la surface du champ. De notre point de vue, pour nous, c'est protégé. Là, on a également des indicateurs, la population de mammifères marins augmente, elle ne cohabite pas forcément avec les flottilles, mais augmente quand même. On a donc des indicateurs relativement favorables et on suit l'état et les capacités de restauration du milieu. C'est largement perfectible. On a discuté avec Jean-Yves d'un projet d'observatoire, on veut installer un observatoire de l'évolution et les trajectoires de ces espèces-là, mais de notre point de vue, c'est protégé, mais c'est exploité. Donc, quand on prend du recul et quand on regarde de loin ce qu'il se passe, par exemple quand on fait un bilan bibliographique de ce qu'il y a, on voit l'exploitation et si c'est exploité, ce n'est pas protégé. Ça, c'est un paradigme qui est faux, qui est absolument faux. Certaines activités peuvent faire appel à des ressources qui se renouvellent. De toute façon, un pêcheur est obligé d'utiliser une ressource qui se renouvelle, donc pour qu'elle se renouvelle, il faut que l'écosystème reste en bon état. Quand on dit « c'est exploité, donc ce n'est pas protégé et c'est une catastrophe », ça, c'est faux. Du coup, on s'est demandé quel était le problème et très sincèrement, c'est un vrai souci, avec Myriam, on a un gros souci, c'est que les ONG qui s'expriment sur ces sujets-là, on ne les a jamais rencontrées. On ne peut donc pas leur expliquer ce qu'on fait, on ne peut pas leur montrer, on ne peut pas discuter de nos résultats, ils ne viennent jamais. Moi, j'ai essayé de les inviter, on pourrait recommencer l'exercice, mais à partir du moment où ils ne viennent pas voir, c'est très compliqué pour nous de dire « regardez, nous, c'est protégé », la biomasse en place de laminaires, c'est à peu près un demi-million de tonnes, 480 000 tonnes pour l'Hyperborea, ils en demandent 13 000. Si on ne peut pas exploiter 13 000 tonnes sur 470 000, c'est qu'on s'y prend très mal. Nous, on sait comment s'y prendre, on étudie ça et c'est possible de notre point de vue, tout en restant durable et protégé. Ce problème-là, exploitation

versus protection, c'est très compliqué, très compliqué parce que ça doit faire appel à une culture maritime qui n'est pas partagée par des milliers de gens, donc c'est très, très compliqué d'expliquer qu'en réalité, oui, c'est exploité, mais c'est géré, c'est encadré et il y a des zones de protection, ce qui fait que nous, on est sur des bases durables, l'espace est exploité, mais en même temps protégé. Ça, c'est un paradigme que beaucoup de gens n'ont pas en tête parce qu'on dit que, à partir du moment où c'est exploité, s'il y a de la pêche dans une aire marine protégée, ce n'est pas protégé. Il y a des choses qui se font, qu'il faut montrer, qui sont difficiles à montrer, qui ne sont pas intuitives et donc qu'il faut expliquer et expliquer encore, montrer. Moi, j'ai des indicateurs pour ça, j'attends que les ONG se manifestent pour me demander des détails.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

On peut peut-être laisser la place au rapporteur ou à la rapporteuse...

#### **Mme Myriam SIBILLOTTE, déléguée du directeur de l'OFB pour le Parc naturel marin d'Iroise**

Excusez-moi, j'avais une observation quand même sur cette première table ronde qui est importante. Il me semble quand même essentiel, sur ces aspects-là, que l'on puisse revenir sur un point. On parlait du transport maritime et de la décarbonation. Le transport maritime compte pour 3 % aujourd'hui des émissions de gaz à effet de serre. Il n'est pas exempt, effectivement, de tous les efforts qui seront à réaliser et on travaille déjà là-dessus en essayant de chercher effectivement de nouveaux combustibles, hydrogène, piles, etc. À chaque fois, les problèmes arrivent et on se dit qu'il faut s'en occuper. Je trouve que sur les aires marines protégées, mais sur la nature d'une manière générale, il faut effectivement qu'on soit plus proactif. On sait que les changements globaux, c'est en route. On a besoin effectivement de connaissances aujourd'hui pour anticiper. Même les plus grands scientifiques disent « on voit que ça bouge ». Est-ce qu'on peut très précisément dire comment ça va bouger ? Pas complètement. On a besoin effectivement de connaissances aujourd'hui et d'observations. Ça a été dit effectivement très justement par l'ensemble des acteurs qui vivent sur le milieu. Il va falloir mettre en lien, via les aires marines protégées, mais pas seulement, ces observations qui doivent être retravaillées avec les scientifiques et les experts de ces choses-là. Alors, les aires marines protégées ont un rôle, bien sûr, à jouer dans ce domaine-là, mais pas seulement. C'est vrai que là, on parle beaucoup des parcs marins parce qu'on est effectivement au Conquet, etc., mais attention, les parcs marins, ce sont des outils aussi qui sont plutôt bien efficaces, il y a des moyens, on a des inspecteurs de l'environnement pour les contrôles, on a des budgets, etc. Vous n'avez pas des parcs marins partout. Si on veut prendre un petit peu de champ, effectivement, il faut bien se dire qu'il va falloir aussi donner des moyens, continuer à faire monter en puissance les aires marines protégées et continuer à faire monter en puissance également, donner des moyens à tous les grands organismes de recherche. Le Parc marin tout seul, il n'est rien. Oui, on acquiert de la connaissance scientifique, mais on ne la garde jamais pour nous. On va voir les experts en disant « tiens, qu'est-ce que tu en penses ? » Philippe, en tant que chef de service ingénierie, passe son temps, effectivement, à échanger avec l'IFREMER, avec le CEDRE, l'Océanopolis, l'IEM, etc. Donc si on veut être vraiment proactif et efficace, il faut effectivement qu'on mette en place les outils de surveillance, ce qu'on fait avec l'Observatoire des laminaires, pour essayer de voir un peu comment ça respire, voir un petit peu comment ces changements globaux peuvent impacter, en l'occurrence les laminaires, qui sont un enjeu écologique, économique, important pour le territoire. Ça, il faut vraiment qu'on arrive à mettre en place, sur ces histoires-là, qu'on donne les moyens de surveiller, d'analyser, de comprendre, pour mieux anticiper et donc mieux gérer. Vous voyez, c'est vraiment un cycle qui est continu. Je ne vais pas être plus longue, mais ça me paraît quand même important d'être proactif et avant-gardiste, de ne pas avoir à chaque fois un temps de retard sur les choses qui sont en mouvement.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Ce que j'entends, ce qui va permettre de faire le lien aussi avec le deuxième groupe, c'est l'importance d'observer scientifiquement, entre autres, mais d'observer ce qu'il se passe pour pouvoir s'adapter aussi à la nouvelle réalité, pouvoir la comprendre et l'appréhender dans les nouveaux enjeux.

#### **Rapporteuse du groupe 1 “Les conséquences du dérèglement climatique sur le territoire marin”**

Vous parlez de choses complexes qui sont très, très complexes.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

C'est tout l'enjeu de notre débat, c'est qu'on parle de choses très, très complexes en six mois, par des moyens différents, du coup dans la frustration de toujours les aborder par un certain angle pour lequel on aura la frustration de ne pas aborder tous les enjeux.

### **Rapporteuse du groupe 1 “Les conséquences du dérèglement climatique sur le territoire marin”**

La compréhension.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Oui, et ça demande quand même de faire des choix. On va parler des aires marines protégées avec le deuxième groupe. Je pense que ça va peut-être vous permettre de répondre parce qu'on est dans le sujet. Ce groupe-là a formulé aussi des questions à vous poser. Le deuxième groupe était sur les aires marines protégées. Je vous laisse présenter les enjeux qui ont été identifiés.

### **“Marie” rapporteuse du groupe 2 “Les aires marines protégées, leur fonctionnement et leurs enjeux”**

Alors, en termes d'enjeux, un enjeu sur le manque d'informations auprès du grand public, et notamment du milieu scolaire, a été évoqué. Il y a bien sûr les pressions anthropiques, pêche, tourisme, urbanisation, qui ont été évoquées aussi en lien avec les aires marines protégées, les niveaux de protection. On s'est posé la question des différents niveaux de protection dans les AMP, des paper parks et des aires marines plus ou moins protégées. Il y a également eu ce millefeuille qui a été évoqué, avec cet enjeu de simplification peut-être des outils et des statuts de protection. On parle des aires marines protégées, mais aussi de ce qu'il se passe en dehors, dans les zones non protégées. Un enjeu également de développement de l'économie maritime et de nouvelles activités extensives. Justement, quand on protège, ça peut permettre le développement de nouvelles activités. Il y a eu la question de l'équité de l'accès à la ressource entre les différentes parties prenantes. Et puis, sur le renforcement de la protection, par les zones de protection forte, il y a eu cette question de répartition équitable de cette protection forte par façade, que ce ne soit pas uniquement l'outre-mer qui permet d'atteindre cet objectif de 10 %. Un renforcement aussi de cette protection en métropole. Enfin, de peut-être renforcer ce lien terre-mer et de la représentation des parties prenantes qui sont plus terrestres et plus loin dans les bassins versants parce que, pour l'instant, ce sont vraiment les communes littorales.

En pistes d'actions, a été évoqué le fait d'assurer une meilleure transmission et une sensibilisation du grand public. Il y en a déjà, mais il reste beaucoup à faire, d'après le groupe. Il y a eu aussi cette question de synchroniser les différentes réglementations, notamment entre activités récréatives et activités professionnelles. On pensait à la pêche. Une autre action était celle d'inclure davantage, justement pour mieux faire ce lien terre-mer, les enjeux marins dans les stratégies terrestres et les différents schémas, de favoriser les sciences participatives, notamment auprès des touristes, peut-être pour bien essayer de favoriser un comportement adéquat avec la zone protégée. Il a été question du transport des algues et d'essayer de l'optimiser, peut-être parce qu'il était question de ces algues qui ne sont pas séchées avant le transport et qu'on pourrait peut-être procéder à ce séchage avant le transport, parce qu'elles sont dix fois plus légères, il me semble, une fois sèches. Il a été question de simplifier le millefeuille administratif, d'acquérir des connaissances sur le milieu marin, comme le premier groupe, c'était une question essentielle, de bien adapter les activités aussi aux réalités et aux évolutions du milieu. Enfin, pour tout ça, on a aussi évoqué celle des moyens financiers et humains pour faire ce genre de choses, notamment pour essayer de renforcer les contrôles. Enfin, a été suggérée une taxe sur les prélèvements, peut-être, de tout ce qui est ressources communes.

Après, il y a eu des questions. Dans quelle mesure les impacts du peigne et du scoubidou sont-ils évalués dans le Parc marin ?

#### **Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

Alors, ça, ce sont spécifiquement les deux outils utilisés pour la récolte des algues, des laminaires. Sur le *Laminaria Digitata*, le scoubidou, beaucoup de travaux ont été menés anciennement et on estime aujourd'hui que le cadre fixé pour l'exploitation est suffisant pour être sur des bases durables. Alors, il y a plein de mesures. Tout le monde pense qu'un goémonier, c'est le Far West, il prend ce qu'il veut où il veut, pas du tout. C'est une des activités de pêche les plus encadrées. De notre point de vue, ce qui existe aujourd'hui sur le scoubidou, taille des bateaux, licences, points de débarquement obligatoire, taille des engins, fait qu'on est sur quelque chose de durable, sur le peigne à Hyperborea, c'est encore à l'étude parce que c'est un engin qui pose question quand même puisqu'on l'utilise dans des écosystèmes qui sont hautement productifs et l'idée, c'est de prélever une partie d'une ressource qui



est aussi un habitat. Vous prenez un pied d'Hyperborea, il y a quarante-cinq espèces dessus. Donc, quand vous l'exploitez, il y a effectivement un effet sur la biodiversité, qu'on essaie de mesurer et qu'on essaie d'encadrer en protégeant les endroits où les plants sont les plus vieux, donc avec une biodiversité associée la plus importante. On a fermé ces zones-là, on les a identifiées et fermées. Les plants où le substrat est trop fragile pour l'utilisation des engins, ça aussi, ça a été fermé. Comme certaines espèces ne cohabitent pas avec l'engin, c'est le cas des mammifères marins, on a aussi créé des zones de tranquillité. Plus des systèmes de jachère et on essaie de voir, donc on a eu un programme de quatre ans, mais quatre ans, c'est très court pour voir comment ça évolue. On a donc décidé d'avoir une approche beaucoup plus large, longue et pérenne avec le développement d'un observatoire pour voir comment évoluaient ces peuplements d'Hyperborea. Sachant qu'il y a pas mal d'encadrement. Par exemple, il y a un encadrement qui est très intéressant, c'est qu'on ne pêche pas l'Hyperborea en période estivale. Au moment où l'habitat est le plus productif, il n'y a pas de pêche. C'est exploité en intersaison, en période automnale. Là, il faut savoir qu'on est dans l'épaisseur du trait aussi de l'impact des tempêtes, parce qu'il y a énormément d'Hyperborea, d'algues, arrachées par les tempêtes. On est donc dans quelque chose qui est un peu brouillé par la respiration du système. C'est perfectible. On a besoin d'un outil qui est un observatoire pour voir sur le long terme comment cela évolue. Parce que ce que je voulais dire tout à l'heure, et je le dis, c'est que le changement climatique n'est pas linéaire, il est fait par paliers. Il y a des seuils qu'on atteint au-delà desquels c'est complètement différent, c'est complètement autre chose. Par exemple, à partir de 21 degrés, les laminaires disparaissent et ne peuvent plus se reproduire. 21 degrés, c'est une limite au-delà de laquelle notre écosystème, qu'on essaie de protéger et qui a fait vivre pendant des centaines d'années des communautés de pêcheurs entières, peut disparaître et complètement se transformer. Mes collègues du Pacifique Nord l'ont vu, sans exploitation. Ils ont vu toute la côte californienne, toutes les macroalgues et les laminaires, *Macrocystis Pyrifera*, par exemple, cette espèce qui fait vingt mètres de haut, elle touche le plafond, elles ont toutes disparu en raison de la température. Ce n'est pas l'exploitation, c'est la température. Les effets environnementaux sont beaucoup plus forts que ce que n'importe quel goémonier pourrait faire. On le sait et on essaie de, justement, anticiper cela et de voir comment évolue ce système qui, à mon avis, à mon sens, est soumis à des pressions qui sont environnementales plus qu'halieutiques, je dirais.

**“Marie” rapporteuse du groupe 2 “Les aires marines protégées, leur fonctionnement et leurs enjeux”**

Il y a une autre question concernant le bon état écologique. Le groupe s'est demandé quelle était la définition du bon état écologique dans le Parc marin et sur quelle base historique...

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

C'est la vraie question. Tout à l'heure, Virginie parlait des 6 % des écosystèmes côtiers en bon état. Quid de la référence ? Qu'est-ce que c'est un système en bon état et jusqu'où recule-t-on ? En fait, l'observation du milieu marin, nous avons très peu de recul. On a des connaissances qui ont progressé dans les vingt-cinq dernières années autant que dans les cent précédentes grâce à de nouveaux outils d'investigation et on voit des choses qu'on ne voyait pas et qu'on ne pouvait pas voir il y a encore peu de temps. Moi-même, j'ai utilisé des outils pour cartographier le champ d'algues, Jean-Yves PIRIOU en a utilisé d'autres bien avant, et on n'a pas obtenu les mêmes résultats. Selon la façon dont on regarde le milieu marin, il y a des biais énormes et on a donc beaucoup de mal à caler une référence. Ça, c'est extrêmement difficile. C'est pareil sur les populations d'oiseaux, etc. Là, on a des chutes de populations de goélands, par exemple. Vous en voyez de moins en moins. Ça diminue, mais de manière très forte. Est-ce que c'est une évolution négative de l'écosystème ou est-ce que c'est un retour à la normale, à une époque où il n'y avait pas de décharge côtière et où les goélands vivaient beaucoup moins nombreux ? Ça, on ne sait pas. Dans les années 40, on ne faisait pas de suivi naturaliste et les parcs marins n'existaient pas dans les années 60, on a donc très peu de références. On a des choses. Si on collecte les témoignages à l'île de Sein, par exemple, dans les années 60, il restait quatre dauphins. Trois parce qu'Henri PORSMOQUER en a tué un avec son fusil de chasse pour le manger. On peut le dire parce qu'il est décédé depuis. Dans les années 90, il y a eu une thèse sur le sujet. Au début de la thèse, ils étaient quatorze, à la fin de la thèse, dix-sept. Nous, maintenant, avec nos investigations, on sait qu'ils sont quarante-et-un. On voit des choses qui sont quand même des signes de restauration. On arrive à remonter à des états de référence, mais c'est très compliqué à manipuler, très, très compliqué.

**Interpellation citoyenne N°1 dans la salle**

Si je peux me permettre, le bon état écologique, ce n'est pas une référence, c'est un objectif.

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

Oui, pardon. Mais quel est le bon état de conservation ? Moi, je demande très souvent aux experts de me dire si c'est en bon état ou pas, en bon état de conservation ou pas, ils disent « je ne me prononcerais pas sur ce sujet ».

**Interpellation citoyenne N°1 dans la salle**

Le bon état écologique, ça peut être : limiter les pressions. Ça peut effectivement être : essayer d'atteindre nos objectifs, mais cela peut aussi être limiter les pressions.

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

Alors, c'est une définition administrative. Moi, j'ai une définition d'écologue du bon état écologique, du bon état des écosystèmes. Du coup, il y a aussi cette référence-là qu'on nous demande. Effectivement, le bon état des écosystèmes, ça aussi, c'est une demande, mais je vous le dis, c'est très difficile d'avoir des références qui nous permettent de le faire.

**Interpellation citoyenne N°2 dans la salle**

Est-ce qu'on a des données écotoxicologiques qui nous permettent de juger de ce paramètre ?

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

Joker.

**Interpellation citoyenne N°2 dans la salle**

Vous n'avez pas les connaissances.

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

La seule chose que je sais, c'est que les mammifères marins qui n'ont jamais vu la Terre sont contaminés par des produits absolument terrestres et des molécules humaines, des polychlorobiphényles. Ce sont des molécules qui n'existent pas dans la nature, que l'homme a combinées, une fois injectées dans le milieu, elles y restent. C'est pareil pour les plastiques.

**Interpellation citoyenne N°2 dans la salle**

On en trouve dans l'Antarctique, mais ce n'est pas ça ma question.

**Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du PNMI (OFB)**

Et on trouve des plastiques dans la fosse des Mariannes, dans les branchies des crustacés qui en trimbalent. Il y en a donc partout.

**Interpellation citoyenne N°1 dans la salle**

Il faudrait qu'on ait les moyens de suivre. Ici, par exemple.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Peut-être, profiter de la présence de la maîtrise d'ouvrage si vous avez des questions plus spécifiques par rapport à ce qui est proposé aussi par la maîtrise d'ouvrage, par rapport au bon état écologique aussi, les moyens en face pour évaluer le bon état écologique de la mer.

**Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission débat public, planification de l'éolien à la DIRM**

Je voulais réagir. Ce sera un peu moins axé sur le PNMI, effectivement. Sur le débat public en cours, actuellement, les trois questions qui sont posées par la maîtrise d'ouvrage, c'est d'une part le développement durable des activités maritimes, leur cohabitation avec l'environnement dans un objectif de bon état écologique, qui est effectivement un objectif. Les deux autres questions qui se posent, c'est l'identification des zones pour la labellisation en zone de protection forte et ensuite le développement de l'éolien en mer et du raccordement. C'est vrai que nous, on est là aussi beaucoup pour écouter vos recommandations, vos remarques, vis-à-vis des cartes qui ont été notamment publiées sur le site « la mer en débat » et qui identifient des zones, aujourd'hui, sur lesquelles sont caractérisés des enjeux écologiques importants et qui pourraient servir de base pour la labellisation en zone de protection forte.

Pour revenir, effectivement, sur la labellisation qui a été évoquée par Monsieur LE NILIOT, elle prend en compte trois critères. D'une part, la mise en place d'une réglementation qui vise à réduire ou supprimer de manière pérenne les pressions engendrées par les activités. Ce qui ne veut pas dire sanctuarisation. C'est ce qu'on a évoqué ce matin. Parce qu'évidemment, là où il y a de la ressource, il y a une volonté et un besoin de protéger, mais il y a aussi une volonté d'exploiter. Donc ça, c'est le premier critère, la réglementation. La seconde, c'est le document de cadrage qui permet de fixer des objectifs pour assurer cette protection. Et enfin, la mise en place de moyens de contrôle, pérennes aussi, qui permettent d'assurer la protection forte. C'était juste pour recentrer sur ce qui nous concerne aujourd'hui, même si, effectivement, c'est un sujet complexe, multidimensionnel, qui appelle à toutes vos remarques aujourd'hui et à des questions beaucoup plus précises sur le PNMI.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Est-ce que, dans la salle, vous avez des questions ou des précisions éventuellement à apporter après ce témoignage ? Avez-vous envie d'en savoir plus ?

**Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission débat public, planification de l'éolien à la DIRM**

En tout cas, on vous invite à aller regarder les zones identifiées sur les cartes qui sont sur le site « la mer en débat » et qui sont notamment issues du premier cycle du DSF.

**Interpellation citoyenne N°3 dans la salle**

La localisation des zones de protection forte peut-elle varier dans le temps ? Par exemple, ce que disait Philippe Le Niliot, par rapport à des jachères qui vont bouger en fonction des années, on peut considérer que ce sont des protections fortes, mais qu'elles ne vont pas être tout le temps au même endroit.

**Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission débat public, planification de l'éolien à la DIRM**

Comme on est en train de les mettre en œuvre, pour l'instant, j'aurais tendance à partir plutôt de l'état initial. Elles sont effectivement décidées sur la base d'enjeux environnementaux forts et majeurs. Si les enjeux s'étendent ou si, à l'inverse, ils se rétrécissent, on pourrait imaginer qu'elles soient mouvantes. En tout cas, aujourd'hui, on se base sur l'évaluation qui a été faite au titre du premier cycle et en 2020 et 2021 pour déterminer les zones actuelles, finalement. Pour l'avenir, je ne peux pas préjuger de l'évolution que vont connaître les écosystèmes sur les zones de protection forte.

**Interpellation citoyenne N°3 dans la salle**

Ce sont des paramètres d'un degré de liberté supérieur dans la gestion. Je vais juste profiter de ma place ici, c'est pour aller dans le sens complet de ce que disait Philippe Le Niliot, à savoir qu'une mer vivante, c'est-à-dire où il y a beaucoup de pêche, beaucoup de conchyliculture, appelle forcément à plus de protection par rapport à l'ensemble des mesures environnementales qui sont réalisées. Moi, en tant qu'ancien conchyliculteur, c'est bien la présence de la conchyliculture qui fait que, effectivement, les mesures de protection et les mesures de l'environnement sont réalisées. Donc, contrairement à ce que l'on pense, effectivement, je vais tout à fait dans le sens de Philippe, c'est qu'une mer vivante, au niveau de l'économie maritime, appelle à beaucoup de mesures environnementales. Vraiment, c'est une chose qui me tient à cœur.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Avez-vous une réponse à apporter ?

**Mme Myriam SIBILLOTTE, déléguée du directeur de l'OFB pour le Parc naturel marin d'Iroise**

Oui, une observation, effectivement, sur la notion de zone de protection forte. C'est un label, donc il se gagne et il peut se perdre aussi. Dès lors que les mesures de protection, si elles évoluent, effectivement, et qu'elles ne sont plus en adéquation avec le territoire, on peut très bien nous retirer le label, premier point.

Le deuxième point que je voulais évoquer également, c'est que je trouve dommage que souvent on confonde activités et pressions. On peut avoir des activités sans pression et on peut aussi, bien sûr, avoir des pressions dues aux activités. Il faut bien faire attention parce que trop souvent, à mon goût, de mon point de vue, la pêche a été quand même stigmatisée. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on parle pressions, l'entrée, c'est la pêche. Alors, on connaît beaucoup de choses déjà sur les pressions dues à la pêche puisqu'on a l'analyse risques pêche. Facile. Alors, elle n'est pas complètement aboutie, mais on a des billes. Moi, je serais aussi intéressée, notamment dans le cadre de la politique maritime

intégrée, de voir vraiment les différentes facettes, de s'intéresser aux pressions des autres activités. Si on veut vraiment protéger, il faut prendre les pressions dans leur globalité. Il faut donc qu'on ait des connaissances, qu'on évalue effectivement ce que chaque activité peut faire. On a également des activités, qui ne génèrent pas forcément de pression, qui sont susceptibles de mettre en danger les habitats et les espèces. On peut très bien avoir des activités dans les zones de protection forte. Il faudra juste qu'on s'assure qu'elles ne génèrent pas de pressions qui mettent en danger les enjeux écologiques. Ça, c'est important à bien identifier, parce que souvent, on nous dit zone de protection forte, ça va être comme une réserve. Pas forcément. En tout cas, nous, dans le travail qu'on mène, on n'est pas du tout dans cette optique-là. On colle aux critères du décret. C'était juste une petite précision.

### **Jean-Yves PIRIOU, Eau et Rivières de Bretagne et Président FNE Bretagne**

Je voulais revenir sur la définition des zones de protection forte. Nous, au niveau des associations de protection de la nature, comme on est impliqué dans un tas d'instances sur le sujet, on essaie de faire passer un message qui est de dire que les estuaires, certains estuaires au moins, devraient être considérés comme zones de protection forte. Pourquoi ? Parce que ce sont des lieux essentiels de biodiversité, de nourricerie, de nurserie pour la faune. Au niveau de la flore aussi, il y a des zostères, etc., il y a du maërl dans ces estuaires-là. Par contre, ce sont des zones où il y a aussi beaucoup d'activités. Il y a souvent des rivières et des fleuves qui arrivent avec des impacts du milieu terrestre et puis beaucoup d'activités sur le bord de l'estuaire et dans l'estuaire. Ce sont donc des zones qui sont en même temps très riches et en même temps très impactées par des usages. Justement, ce serait intéressant de gérer, comme est géré le Parc marin avec des usages aussi, mais elles méritent peut-être plus de gestion que d'autres territoires. On est en train de chercher des zones de protection forte dans des endroits où il n'y a pratiquement pas d'usage, c'est facile, comme les terres australes, etc. On y va, on met ça sous cloche. Mais chez nous, tout près, il y a des zones qui mériteraient d'être gérées comme des zones de protection forte, des estuaires.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Faites-vous partie d'une association ?

### **Jean-Yves PIRIOU, Eau et Rivières de Bretagne et Président FNE Bretagne**

Je suis à Eau et Rivières de Bretagne. Je suis actuellement président de FNE Bretagne. J'ai fait partie du Conseil maritime de façade, il n'y a pas longtemps.

### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Vous pouvez rester là parce qu'on va faire la transition vers l'autre groupe. Parce qu'en fait, dans le deuxième groupe, il y a eu pas mal de questions qui concernaient le Parc marin d'Iroise, on ne va donc pas trop entrer dans ce sujet-là, parce qu'on voulait prendre un peu de hauteur, mais ça ne vous empêche pas ensuite de poser les questions directement. On a pris note, mais on ne va pas avoir le temps de tout poser et de trouver réponse à tout, pour privilégier la restitution du troisième groupe de Lucie qui attend avec impatience depuis tout à l'heure.

### **Rapporteuse N° 1 du groupe 3 "Droit de la nature - Protection VS Préservation"**

Merci. Nous, nous avons respecté l'égalité femmes-hommes. J'ai vu que mes collègues ont fait les secrétaires, comme moi d'ailleurs, mais j'ai amené quelqu'un d'autre. Nous, nous devons répondre à la question du droit de la nature, du lien entre homme et biodiversité à travers le droit. On a demandé quelques clarifications avant d'entrer dans les réponses aux questions, etc. On avait quelqu'un qui connaissait très bien le sujet, il nous a, d'emblée, entraînés dans la question des limites de l'application du droit et des règles déjà existants. Donc le droit existant, est-ce qu'on l'applique déjà ? C'était une des limites qu'on a trouvées. Autrement dit, pourquoi faire plus de droit puisqu'on a déjà un droit qui s'applique moyennement ? On a des outils très nombreux, mais c'est ce qui nous manque aussi dans l'application du droit, ce sont les moyens humains et financiers, comme c'est ressorti aussi dans les autres groupes, ce manque d'argent et de moyens humains. C'est très important. Après, on s'est demandé quel droit devait prédominer, le droit de l'environnement, le droit social, le droit sectoriel, etc. On a fini avec quelque chose qui est le lien entre santé, environnement et protection, impacts sur les activités économiques, acteurs économiques. On a beaucoup écouté les mots intégrer, intégration, etc., donc ce fonctionnement du droit en silo sectoriel. Quelle intégration peut-on faire du droit ?

### **Rapporteur N° 2 du groupe 3 "Droit de la nature - Protection VS Préservation"**

Juste pour compléter. Notre problème, c'est qu'on les voit, les différents types de droits, et il faut arriver à les articuler. C'est vrai que le meilleur moyen d'articuler les différentes portions de ce qui existe au niveau des systèmes législatifs et réglementaires, ce sont les territoires. Parce que nous, sur les territoires, on est confronté en même temps aux problèmes des activités, de la protection, etc. Ce qui a été dit précédemment. Ça pose quand même la question de si ça fonctionne bien ensemble, bien entendu. Ce qui n'est peut-être pas toujours le cas.

#### **Rapporteuse N°1 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**

Et en fait, par rapport au fonctionnement d'un droit en silo, on a donné un exemple où on a un peu un dialogue intersectoriel. L'exemple du Parc naturel marin et de son Conseil de gestion a été mentionné comme un lieu qui, effectivement, permet cette communication intersectorielle. Mais là, on a eu quelque part une contestation, une critique du fonctionnement du Conseil de gestion du Parc qui était le manque, dans ce parc-là en particulier, de représentation des associations de la protection de l'environnement qui ne sont pas nombreuses par rapport à ce qui existe dans les autres parcs.

#### **Rapporteur N° 2 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**

Disons aussi plus généralement des associations d'intérêt général. Parce qu'il y en a dans d'autres secteurs, dans la santé ou ailleurs, en différenciant bien ce qui est associations d'intérêt général et associations tout à fait légitimes de défense corporatiste, professionnelle, d'intérêts particuliers, comme ça a été souligné par l'un d'entre nous.

#### **Rapporteuse N°1 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**

Avant d'aller aux perspectives, je voulais dire qu'au départ, par rapport à la limite de l'application des règles d'un droit, on s'est référé un petit peu au droit européen de l'environnement et les règles communes où nous sommes. Parce qu'en fait, si ça s'applique à la pêche, à la politique commune des pêches, le droit européen de l'environnement est assez limité au niveau du respect par les autres qui sont autour de nous. Ce n'est pas une politique européenne comme est la pêche. Par rapport à la santé, environnement, protection, et donc comme on le disait tout à l'heure, l'impact des activités économiques, on a mentionné comme solution d'avoir un accompagnement économique, social et pédagogique. La transition ne peut se faire qu'avec un accompagnement économique, social et pédagogique. Finalement, dans nos perspectives, le futur, il s'agit de renforcer l'application du droit, documenter plus la société civile, documenter tout cours, et une communication large et pédagogique, comme on le disait tout à l'heure, éducation et sensibilisation. Le cinquième point qu'on a soulevé, c'était les freins au droit et à son application, défiance vis-à-vis de la gouvernance. On trouve qu'aujourd'hui les citoyens français sont très méfiants par rapport à notre système global de gouvernance, pas seulement des parcs. Par exemple, le préfet est-il le seul responsable à nous dire si les parcs doivent s'exprimer sur un projet ? Il y a d'autres projets où c'est le préfet qui prend les décisions et ça, c'est contesté quelque part par les citoyens qui, actuellement, sont des citoyens avec pas mal de connaissances, ceux qui s'intéressent en particulier au littoral. Il faut donc les prendre en considération. Nos questions.

#### **Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Je vous propose de lire toutes les questions et d'en choisir une.

#### **Rapporteuse N°1 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**

Oui, c'est ce que je pensais. Comment appliquer ce qui existe ? Qui agit au nom des espèces ?

#### **Rapporteur N° 2 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**

Quelles limites pour les zones de protection et comment aller au-delà des limites surtout ? Que ce soit une zone Natura 2000, un parc marin ou ce qu'on voudra, il y a ce qu'il se passe effectivement en termes d'application du droit et de gestion du droit, ou de gestion tout court d'ailleurs, dans la zone où on est et parfois on a donné des exemples où le Parc marin est très concerné par des choses qui se passent sur les communes qui ne sont pas dans le Parc marin, mais qui ont un impact sur le Parc marin. C'est une autre question que l'activité économique qui est sur le territoire d'une commune qui impacte le parc, mais là, pour les limites, la mer, ça bouge, ça arrive. Certains découvrent en cours de route qu'il existe des courants marins qui peuvent nous ramener des éléments qui ne sont pas forcément bons pour la qualité des eaux côtières.

#### **Rapporteuse N°1 du groupe 3 “*Droit de la nature - Protection VS Préservation*”**



L'autre question, c'est ce que je disais tout à l'heure : comment faire face à la défiance envers les institutions ? La dernière, comment lutter contre la désinformation ?

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

Alors je suis désolée, mais on ne va pas pouvoir entrer dans le détail des réponses aux questions, même si tout est très intéressant, il y a encore beaucoup de matière à parler. Ce que je vous propose c'est qu'on fasse une petite conclusion sur ces mots-là, une petite conclusion collective. Florian AUGAGNEUR, qui nous a rejoints un peu en retard, président de la CPDP au niveau national qui nous fait l'honneur d'être présent aujourd'hui, se chargera du petit mot de la fin. Avant cela, pour que l'on puisse conclure ensemble, la question que je vous pose aujourd'hui, en un mot-clé, qu'est-ce que vous avez appris ce matin ? On a vu quand même pas mal de choses ce matin, quel mot symbolise pour vous ce que vous avez appris aujourd'hui, ce que vous ne saviez pas, ce qui est nouveau, ce qui vous a surpris. Chacun va donner son mot, comme ça, on n'est pas obligé de le faire dans l'ordre.

**Interpellation citoyenne N°4 dans la salle**

Je trouve qu'on n'a pas suffisamment parlé des éoliennes. J'aurais aimé que l'on parle un peu plus des éoliennes puisque ça semblait être le sujet principal quand même.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Aujourd'hui ce n'était pas tout à fait le sujet, il s'agissait plutôt des aires marines protégées, mais effectivement il y a des sujets transverses. Donc monsieur n'a pas appris quelque chose sur les éoliennes aujourd'hui, est-ce que d'autres personnes ont envie de s'exprimer sur ce que vous avez appris ?

**Interpellation citoyenne N°5 dans la salle**

Je vais retenir le mot « mouvant ». « Mouvant » parce qu'on a évoqué le changement climatique, donc pour mettre ça en regard avec le droit. On l'a évoqué dans la définition des DSF ou autres, il faut essayer de prendre en compte ce changement, ces mouvances pour avoir quelque chose de souple et adaptable dans le temps. Protection, ce n'est pas forcément zéro activité, ça peut être aussi une bonne gestion, donc peut-être aussi « mouvant », adaptabilité dans peut-être les nouveaux systèmes de droit qui vont être mis en place pour pouvoir s'adapter.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Entendu, merci. D'autres apprentissages de ce matin ?

**Interpellation citoyenne N°6 dans la salle**

Je peux continuer sur les trous.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

C'est-à-dire ce qui vous a manqué, ce que vous n'avez pas appris, décidément. Dans ces cas-là, je veux bien, mais dites-moi aussi quelque chose que vous avez appris. Je veux bien écouter ce que vous n'avez pas appris, mais peut-être qu'il y a quelque chose que vous ne saviez pas ou qui vous a surpris, ou en tout cas qui a été dit, qui est important pour vous.

**Interpellation citoyenne N°6 dans la salle**

J'ai pris des notes, notamment pendant les exposés de Philippe, sur quelques données que je n'avais pas forcément. Ça va vous paraître étonnant, mais moi qui m'intéresse beaucoup aux scoubidoues et aux peignes, je n'avais pas la vision des 80 % de la surface des champs de laminaires protégés. On va en discuter, Philippe.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Très bien. Qu'est-ce qu'il vous a manqué du coup ?

**Interpellation citoyenne N°6 dans la salle**

Il y a quand même quelque chose, cela concerne aussi les éoliennes, qui me paraît énorme, dont on n'a pas parlé et qui, à mon avis, je ne sais pas comment ça se passe partout, mais qui ne doit pas très

bien fonctionner, en tout cas chez nous, ça ne fonctionne pas très bien, ce sont les zones Natura 2000 en mer. J'ai vraiment de gros, gros points d'interrogation, je m'attendais à ce qu'il y ait des questions là-dessus. Je vais prononcer deuxièmement un gros mot, mais ça reviendra peut-être dans le débat général, je sais bien qu'on parle de la stratégie de l'État, mais de temps en temps, le mot « collectivités territoriales », j'aurais bien aimé qu'il apparaisse. J'y reviendrai éventuellement dans le débat, parce qu'il y a des choses à dire sur la responsabilité des collectivités territoriales dans la manière dont tout cela va se passer.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Pour qu'on puisse conclure à l'heure, ce qui ne va déjà pas être le cas, je vous invite vraiment à finir avec un mot. Ne rebondissez pas les uns sur les autres, sinon on ne va pas s'en sortir. Juste un mot.

**Interpellation citoyenne N°7 dans la salle**

Nostalgie. Je peux compléter, juste un mot. Il y a vingt ans, on a travaillé sur ce qu'on a appelé la gestion intégrée des zones côtières. Il y a une nouvelle activité qui arrive, c'est sympathique, on l'étudie, mais voilà, on est reparti pour un tour, comme en 40.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Merci.

**Interpellation citoyenne N°8 dans la salle**

Pour protéger, il faut gérer. Pour gérer, il faut des moyens.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Entendu, merci.

**Interpellation citoyenne N°9 dans la salle**

J'ai un mot pour finir : merci.

*Applaudissements.*

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Est-ce qu'il y a d'autres mots ?

**Interpellation citoyenne N°10 dans la salle**

Je vais retenir la complexité des données avec la mouvance qui est la vie. Cette vie qui nous échappe, qui se renouvelle, qui évolue, et pas de recul non plus, comme vous l'avez dit. Merci.

**Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la CPDP NAMO**

Je vous propose qu'on finisse avec ça. Merci pour votre participation. On va récupérer tous ces éléments-là pour les faire remonter, pour les formaliser. Je laisse Floran apporter son mot de fin.

**Floran AUGAGNEUR, Vice-président de la CNDP**

Je suis Floran AUGAGNEUR, je suis vice-président de la CNDP et c'est moi qui préside les débats publics de planification maritime sur les quatre façades. Alors, évidemment, je ne peux pas conclure, puisque c'est le début du débat. Le débat va durer jusqu'au 26 avril et de nombreux événements sont prévus pour tout le monde, partout, tout le long du littoral, sous différentes formes. Vous voyez, on a eu cette forme aujourd'hui. On a un autre événement, d'ailleurs, à Brest, ce soir, qui sera encore sous une forme différente. Il y a un événement à Marseille en ce moment, à Quistreham, enfin dans plein d'endroits. Ça bouillonne partout sur le littoral et également en ligne. C'est-à-dire qu'on a aussi beaucoup développé la participation en ligne sur ce débat. Je vous invite vraiment à aller voir le site Internet, naviguez, renseignez-vous, trouvez de l'information et dites-nous ce que vous en pensez jusqu'au 26 avril. Nous ferons, nous, le compte-rendu du débat deux mois après, en juin. C'est en juin que nous donnerons les conclusions du débat. Ensuite, le gouvernement prendra ses décisions jusqu'au mois de septembre au regard des conclusions du débat. C'est-à-dire qu'il devra justifier sa décision au regard des conclusions du débat. Je ne vais pas faire beaucoup plus long. Moi aussi, j'ai un mot, « merci », parce qu'on est quand même mardi matin, vous êtes là, vous avez faim, vous êtes encore là, on est à quelques jours des fêtes de fin d'année. Donc, merci beaucoup pour cet échange ce matin et j'espère à très bientôt. Réunion publique ce soir à Brest. Merci. (*Applaudissements*)